



service de presse et d'information des
communautés européennes

**INFORMATIONS SYNDICALES
ET OUVRIERES**

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI
TELEPHONE: 35 00 40

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER
TELEPHONE: 292.41

Publication périodique

1966 - n° **4**

SOMMAIRE

Pages

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

- Message de M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, à l'occasion de la fête du 1er mai 1
- Conférence sur les aspects sociaux du développement nucléaire 2
- "Force ouvrière" (France) se réjouit de l'accord sur la politique agricole commune 3

CONGRES SYNDICAUX

- 7ème congrès de la Confédération des syndicats allemands (DGB) 4
- 4ème congrès national de l'UILCID (Italie) 13

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

- Politique commune des transports 16
- Une résolution des syndicats Cisl de la chimie des Six sur la situation générale en Europe 18

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE 20

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION 30

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

MESSAGE DE M. LEVI-SANDRI
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEE
A L'OCCASION DE LA FETE DU 1er MAI

A l'occasion de la fête du 1er mai, M. Lionello Levi-Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, a adressé le message suivant aux organisations syndicales, membres du secrétariat syndical européen de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de l'Organisation internationale des syndicats chrétiens (CISC) :

"A votre confédération, aux organisations adhérentes et à tous les travailleurs représentés, j'adresse à l'occasion du 1er mai mes salutations et mes souhaits cordiaux et chaleureux. L'active et féconde participation de la classe ouvrière de nos pays représentée par ses syndicats démocratiques, à la construction d'une Europe économiquement et politiquement unie est fondamentale pour surmonter les obstacles qui subsistent encore et sera toujours plus nécessaire pour accomplir une oeuvre qui doit permettre à nos peuples de recouvrer sur le plan mondial le rôle qui leur revient et d'être un élément déterminant pour le maintien de la paix dans le monde. Je souhaite que cette participation puisse devenir toujours plus intense et je formule les vœux les meilleurs pour l'avenir de votre organisation et pour le progrès économique et social de notre Communauté et de votre pays".

CONFERENCE SUR LES ASPECTS SOCIAUX
DU DEVELOPPEMENT NUCLEAIRE

Munich, 25, 26 et 27 mai 1966

Les 25, 26 et 27 mai 1966, la Commission d'Euratom et les représentants des organisations syndicales CISL et CISC de la Communauté ont étudié les diverses implications sociales résultant de l'évolution de l'industrie nucléaire en Europe.

Au cours des discussions, MM. de Groot et Margulies, membres de la Commission d'Euratom, d'une part, et les rapporteurs syndicaux, MM. Bouladoux, Friedrichs, Ferrini, Van den Eynde et Lahnstein, d'autre part, ont passé en revue les divers problèmes posés en ce domaine. Certaines des lignes d'orientation sociale découlant de l'évolution prévisible de l'énergie nucléaire ont pu ainsi être dégagées.

Les travaux ont porté sur :

- les aspects sociaux du développement nucléaire impliqués par la réalisation du premier programme indicatif d'Euratom;
- les conséquences du développement nucléaire sur le volume et la qualité des emplois dans les domaines concernés;
- les problèmes concernant la formation professionnelle et l'enseignement en liaison avec l'évolution de la quantité et de la qualification des emplois prévisibles.

D'autres problèmes ont été abordés tels que les garanties d'emploi, le libre accès aux emplois qualifiés, l'évolution des effectifs liés à l'accroissement de dimensions des centrales.

L'importante question de la sécurité du travail et de la protection sanitaire dans les installations nucléaires a également été étudiée d'une manière approfondie.

Il a notamment été procédé à l'examen de certaines méthodes susceptibles d'améliorer la collecte d'informations statistiques et leur diffusion en ce qui concerne les risques nucléaires et leur prévention.

Enfin, la contribution possible du nucléaire au développement régional a été évoquée.

Cette conférence qui se place dans la suite des contacts entre la Commission d'Euratom et le monde syndical a permis de dresser un premier inventaire des problèmes sociaux liés au développement de l'énergie nucléaire d'ici 1980 et des conséquences d'action qu'il y a lieu d'en tirer sur base d'une vue d'ensemble de l'économie nucléaire et d'une mise en oeuvre de méthodes de collaboration plus étroites et plus continues.

"FORCE OUVRIERE" (FRANCE) SE REJOUIT
DE L'ACCORD SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Paris, 12 mai 1966

Dans un communiqué, diffusé le 12 mai dernier, la Confédération française "force ouvrière" se réjouit de l'accord intervenu à Bruxelles sur la politique agricole "qui signifie la consolidation du marché commun dangereusement menacé après la crise de juin 1965".

"La politique agricole commune - poursuit le communiqué - devrait permettre désormais de s'orienter vers l'organisation mondiale des marchés".

"Force ouvrière" rappelle que "la garantie des revenus des agriculteurs doit conduire à une politique efficace en faveur des salariés trop longtemps maintenus au-dessous du niveau moyen de l'ensemble des travailleurs".

"Sur le plan industriel, les mesures envisagées doivent inciter le patronat à moderniser les entreprises pour faire face à la concurrence".

"Force ouvrière" souligne à cet égard la résolution du 9ème congrès confédéral d'avril 1966 en faveur d'une politique active de l'emploi, laquelle ne peut être dissociée de l'amélioration des conditions de vie et de travail (voir informations, n° 3/1966).

CONGRES SYNDICAUX

7ème CONGRES DE LA CONFEDERATION DES SYNDICATS

ALLEMANDS (DGB)

Berlin, 9-14 mai 1966

Quatre cent quarante délégués et environ 700 observateurs et invités ont pris part au 7ème congrès du DGB, qui a eu lieu à Berlin-Ouest du 9 au 14 mai dernier. Six millions et demi de travailleurs allemands étaient représentés et les organisations syndicales de 38 pays avaient envoyé des délégations au congrès. Plus de deux cents résolutions ont été discutées et adoptées sur différents problèmes politiques, sociaux, économiques, éducatifs et culturels.

M. H. Lübke, président de la république fédérale d'Allemagne, ainsi que plusieurs représentants de la vie politique sont intervenus au congrès.

Au nom de 60 millions de travailleurs, représentant plus de 100 pays et groupés dans la Confédération internationale des syndicats libres, M. B. Storti a salué les assises du DGB. Le président de la CISL mondiale a souligné, en particulier, le rôle important joué par le DGB dans la Communauté européenne, en collaboration avec les syndicats des autres pays de la CEE. M. Storti a ajouté que l'intégration sociale de l'Europe devait encore être renforcée. Il a en outre salué l'initiative du DGB pour promouvoir la participation des travailleurs à la constitution de capitaux; cette revendication contribuera non seulement à aplanir des injustices anciennes, mais aussi à stabiliser l'économie.

L'allocution de M. J. Fohrmann, membre de la Haute Autorité de la CECA

Prenant la parole devant le congrès, M. J. Fohrmann, membre de la Haute Autorité de la CECA, a dit notamment :

"Nous avons déjà eu souvent l'occasion d'observer les vigoureuses impulsions qui, venant du Deutscher Gewerkschaftsbund, ont notablement contribué à préciser l'orientation et l'objectif du mouvement syndical européen.

C'est ainsi que, ancien ouvrier métallurgiste et responsable syndical durant de longues années, j'ai aujourd'hui l'honneur de me trouver parmi vous en qualité de représentant de la Haute Autorité pour déclarer en toute franchise et sans équivoque que la coopération et la participation des syndicats aux décisions ne sont pour nous ni un spectre, ni un problème dogmatique, ni l'objectif d'une politique dominatrice. Cette coopération et cette participation des syndicats, telles que nous les pratiquons au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, apparaissent comme une forme de collaboration constructive qui a fait valablement ses preuves".

"Cette collaboration - a ajouté M. Fohrmann - n'a pas seulement été fructueuse durant les premières années d'enthousiasme européen. Elle s'est surtout révélée utile et nécessaire pour tous les intéressés durant ces dernières années, essentiellement caractérisées par des situations économiques difficiles où se sont trouvées nos industries et par d'après discussions politiques sur certains problèmes fondamentaux concernant la structure de notre Communauté. C'est pourquoi je considère comme déplorable et incompréhensible que le traité d'avril 1965, qui règle la fusion des exécutifs de la CEE, de l'Euratom et de la CECA, ne prévoit plus la cooptation d'un syndicaliste en tant que membre de la Commission unique. Ainsi a été balayée une institution de la Communauté du charbon et de l'acier qui, au début de l'intégration, paraissait de bon augure pour l'avènement d'une conception sociale nouvelle en Europe".

M. Fohrmann a ensuite affirmé que "la fusion imminente des exécutifs européens et les négociations consécutives sur une fusion des trois communautés marquent le point de départ d'une phase particulièrement décisive dans le processus de l'intégration européenne et exigent que les syndicats redoublent d'attention et s'engagent plus énergiquement".

"Etant un européen convaincu - a-t-il poursuivi - il ne fait pas de doute pour moi que l'Europe unie se réalisera sur le plan économique et aussi, en fin de compte, sur le plan politique. Mais, d'autre part, je ne me fais pas d'illusions. Après plus de 40 années d'action politique et syndicale, je préfère le réalisme politique à l'engouement idéologique. Or, en portant un jugement réaliste sur la situation qui existe actuellement au sein de la Communauté, on a tout lieu de penser que, dans la période à venir, il va s'agir dans la politique européenne, de consolider les résultats déjà acquis plutôt que de tenter d'en obtenir de nouveaux. Les réalisations obtenues sur le plan communautaire sont largement appréciées dans le monde entier. Certes, ces résultats sont défectueux et incomplets et, à bien des égards, nous n'en sommes qu'au début, mais il s'agit d'un début qui donne de grandes espérances et ouvre des perspectives".

Selon M. Fohrmann, "la mission essentielle, voire historique, qui incombe aux syndicats dans un proche avenir consiste à préserver l'acquis et à poursuivre l'action engagée, à empêcher que cet acquis ne soit

compromis par des coups de force politique de la part d'éléments isolés et à l'esprit étroit, et à éviter qu'elle ne soit sacrifiée sur l'autel d'un nationalisme dépassé et ayant fait faillite, avec ses excès bien connus, dont nous avons dû par deux fois régler la note sanglante au cours des 50 dernières années. Car les syndicats qui ont pour tâche de défendre les intérêts des travailleurs, ne sauraient mieux faire, pour cela, que de créer les conditions de l'établissement d'un ordre social nouveau et équitable dans une communauté pacifique, exempte de tensions et se développant librement sur le plan économique".

Les résolutions adoptées

Parmi les nombreuses résolutions adoptées par le congrès, nous avons extrait celles qui concernent les problèmes européens.

Développement des Communautés européennes

"Après une crise longue et difficile, les trois Communautés européennes CEE, CECA et Euratom, ont repris leur activité normale au début de 1966.

Dans l'intérêt de la paix, du développement économique et du progrès social, le 7ème congrès fédéral du DGB (Union des syndicats allemands) invite toutes les instances responsables des Etats membres des Communautés à ne pas remettre une fois encore en question la grande oeuvre d'unification, sous prétexte de particularités nationales ou à cause des intérêts à court terme de certains groupes.

Le congrès attend des gouvernements des Etats membres qu'ils renoncent à faire découler de l'accord de Luxembourg du 28 janvier 1966 un droit de veto à l'occasion des votes émis au Conseil de ministres de la CEE.

Le 7ème congrès fédéral ordinaire leur demande donc d'appuyer toutes les mesures qui conduisent à une intégration des Etats et des peuples et qui favorisent en particulier une politique économique et sociale commune de progrès.

Le DGB est en outre prêt à apporter sa contribution à la constitution d'une Europe libre, démocratique et sociale. Son but est et reste l'unification politique et économique de l'Europe. Ce but du DGB correspond à celui des organisations parallèles de la CEE, affiliées à la CISL.

Cette contribution des syndicats ne pourra toutefois être efficace que lorsque les forces démocratiques parlementaires et les syndicats auront la place qui leur revient dans la construction de la nouvelle Europe. Cette construction comporte en particulier :

- le renforcement du Parlement européen, en particulier par une application rapide du droit, prévu par le traité de la CEE, à l'élection directe des représentants de ce Parlement par la population;
- le renforcement de la position de la Commission;
- le renforcement de la position du Comité économique et social par l'octroi du droit d'initiative;
- le renforcement de la coopération directe entre les organes des Communautés et les syndicats à l'exemple de la méthode fructueuse adoptée par la Haute Autorité de la CECA;
- le renforcement du travail d'information et de vulgarisation des Communautés européennes.

Le DGB en appelle au gouvernement fédéral pour qu'il présente ces demandes au Conseil de ministres des Communautés européennes et pour qu'il fasse en sorte que les syndicats libres des Etats membres de la CEE soient représentés dans une future Commission unique des trois Communautés européennes".

Fusion des exécutifs

"Le bureau fédéral du DGB est chargé d'intervenir énergiquement auprès du gouvernement fédéral afin qu'à l'occasion de la fusion des commissions des trois Communautés européennes, les intérêts collectifs et sociaux des travailleurs soient défendus sur le plan institutionnel par leurs syndicats. Le gouvernement fédéral doit être invité à s'employer pour que les syndicats libres des Etats membres de la CEE soient représentés dans une future commission unique des trois Communautés européennes.

Motivation :

Avec plus de 15 millions de membres des syndicats libres des pays de la CEE représentent la majorité des travailleurs syndicalement organisés. Ils se sentent appelés à représenter les intérêts collectifs, économiques et sociaux de tous les travailleurs des pays des Communautés européennes et se déclarent prêts, en tant que représentants d'une grande majorité de la population, à assumer leur responsabilité pour l'avenir de l'évolution politique, économique et sociale dans les six pays des Communautés.

Afin que les syndicats libres des pays de la CEE puissent remplir ces tâches sous leur responsabilité directe, les gouvernements des Etats membres des Communautés devraient à l'occasion de la fusion déjà décidée des commissions, leur accorder siège et voix au sein de la future commission unique. Ce souhait se justifie aussi par le fait que les dispositions du traité de la CEE en matière d'harmonisation de la politique sociale, sont conçues de manière bien moins formelle et concrète que par exemple les dispositions en matière d'intégration économique. Cette circonstance explique que l'harmonisation sociale soit dès maintenant en retard sur les progrès de l'intégration économique. La participation directe des syndicats à la responsabilité de l'évolution future des Communautés pourrait contribuer grandement à mieux équilibrer les intérêts de toutes les forces sociales".

Renforcement de la collaboration des syndicats des Communautés européennes

"Dans le cadre de l'intégration économique ultérieure des Communautés européennes, de plus en plus de décisions de politique économique et de politique sociale importantes seront prises par les organes des Communautés européennes. Les organisations des entrepreneurs de même que celles de l'agriculture prennent de plus en plus leurs décisions politiques et professionnelles en fonction de ce nouvel espace économique et social. Les syndicats, qui défendent le principe de la supranationalité pour l'intégration économique et politique, doivent pour ces raisons résolument renforcer leur coopération supranationale, afin de pouvoir aussi défendre efficacement au niveau supranational les intérêts des ouvriers qu'ils représentent.

Le 7ème congrès fédéral ordinaire attend donc de tous les milieux syndicaux libres des six Etats membres de la CEE un renforcement de la coopération entre les unions des syndicats des pays de la CEE. La fusion prévisible des exécutifs des Communautés européennes devrait, en accord avec les secrétariats internationaux des divers syndicats et des groupes professionnels, permettre de voir si la représentation syndicale est suffisante en face des organes de la Communauté. A ce propos, il faut veiller, dans la mise au point de positions communes à l'intérieur de la CEE, au renforcement des rapports entretenus avec les syndicats des pays qui ne font pas encore partie de la CEE".

Une proposition a été adoptée, qui prévoit la création d'un comité chargé des questions relatives aux Communautés européennes et qui charge le bureau du DGB de désigner un de ses membres pour la coordination de toutes les activités européennes du DGB.

Harmonisation sociale dans la CEE

"Le 7ème congrès fédéral ordinaire de l'Union des syndicats allemands (DGB) constate avec appréhension qu'à la suite de l'attitude réservée des gouvernements de divers Etats membres, on ne peut plus guère depuis quelques temps enregistrer de progrès significatifs en ce qui concerne "l'harmonisation sociale en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail" des travailleurs, bien que des mesures en la matière soient expressément prévues dans le traité de la Communauté économique européenne.

Malgré le retour de la France à la table de négociations du Conseil de ministres, cet Etat membre ne semble pas disposé à contribuer à surmonter définitivement la stagnation engendrée par la crise en ayant aussi recours à de nouvelles initiatives en matière de politique sociale. Le congrès fédéral rejette la conception très déconcertante du gouvernement français selon laquelle il faut refuser aux syndicats et aux employeurs toute participation aux mesures de politique sociale européenne prévues sur la base des articles 117 et 118 du Traité.

Le 7ème congrès fédéral ordinaire engage la Commission de la Communauté économique européenne à continuer à collaborer avec les représentants des travailleurs.

Il confirme sa conception selon laquelle les syndicats appuieront toutes les mesures de la Commission servant à égaliser les conditions de vie et de travail des travailleurs dans le progrès. Il rappelle à la Commission qu'elle avait, à bon droit, exposé dans son programme d'action 1962, qu'une Europe unie était impensable sans l'assentiment des travailleurs. Etant donné que l'attitude négative de divers gouvernements, constatée depuis longtemps déjà, à l'égard de "l'harmonisation sociale" est de nature à éveiller la méfiance des travailleurs concernant certains développements de la Communauté économique européenne, il demande instamment à la Commission de rester toujours consciente de sa responsabilité européenne supranationale établie par le Traité. Dans le domaine de la politique sociale européenne, le 7ème congrès fédéral ordinaire considère qu'il est urgent de poursuivre avec une vigueur renforcée les objectifs suivants :

1. plein emploi européen;
2. harmonisation de la sécurité sociale.

Les dispositions du Traité en matière de libre circulation des travailleurs ont contribué au plein emploi européen en diminuant le chômage existant. D'autres mesures devront être applicables aussitôt que possible afin d'éviter le chômage engendré aussi par le progrès technique.

Il y a environ un an et demi que des propositions concernant la mise en oeuvre efficace du Fonds social européen et de ses moyens financiers sont soumises au Conseil de ministres. Le congrès fédéral entend qu'elles entrent en vigueur aussitôt que possible, afin qu'avec leur concours une politique européenne active de plein emploi puisse être poursuivie.

Le congrès fédéral est également d'avis que les mesures prévues par le Traité dans le domaine de la libre circulation des travailleurs, de la formation professionnelle européenne et de la mise en oeuvre du Fonds social européen doivent être accordées et coordonnées en vue de réaliser un plein emploi européen.

En ce qui concerne l'harmonisation de la sécurité sociale, les expériences prouvent que la simple coordination des systèmes d'assurance sociale des six Etats membres ne suffit plus à éviter des désavantages sociaux aux travailleurs qui ont été occupés dans plusieurs Etats membres. Sous l'impulsion des syndicats, la Commission a tenu compte de ce fait et a invité par des recommandations des Etats membres à uniformiser et à améliorer les législations sociales nationales. Le congrès fédéral rend hommage à ces initiatives européennes et attend des Etats membres qu'ils contribuent en les réalisant à une harmonisation sociale qui aille dans le sens du progrès".

Politique agricole de la CEE

"Conformément à l'article 39 du traité de la CEE, la garantie de la sécurité de l'approvisionnement du consommateur figure parmi les buts de la politique agricole commune.

Les délégués du 7ème congrès fédéral ordinaire constatent à regret que jusqu'ici ce but n'a pas été atteint. Depuis l'entrée en vigueur des organisations de marché de la CEE on constate dans la république fédérale d'Allemagne une forte progression constante des prix des denrées alimentaires. Ces augmentations de prix ont pu notamment être imputées au fait que le mécanisme d'organisation des marchés ne fonctionne qu'unilatéralement dans les organisations de marché de la CEE adoptées jusqu'à présent.

Toutes les organisations de marché sont agencées de telle sorte que des offres de prix plus avantageux en provenance d'autres pays sont artificiellement renchériées à l'importation. Ce renchérissement qualifié de prélèvement augmente automatiquement lorsque les prix étrangers baissent. De cette manière, les prix intérieurs à la production continuent à être protégés même lorsque les prix du marché mondial baissent.

Il manque cependant à toutes les organisations de marché un mécanisme de compensation, qui pour protéger le consommateur, réduirait les prélèvements et activerait les importations lorsque le niveau intérieur des prix augmente.

Cela a permis de fortes augmentations de prix, qui ont suscité un malaise croissant chez les consommateurs et qui ont discrédité la politique de la CEE.

Pour pouvoir à l'avenir faire face plus rapidement aux hausses de prix, le gouvernement fédéral est invité à abrégier les procédures pour demander des diminutions des prélèvements si bien que de telles demandes puissent être soumises à la Commission ou au Conseil de ministres de la Communauté économique européenne au plus tard 8 jours après la constatation d'une hausse de prix.

En outre, les délégués du 7ème congrès fédéral ordinaire attendent du gouvernement fédéral qu'il défende les intérêts des consommateurs plus vigoureusement qu'il ne l'a fait jusqu'ici, en s'employant pour que toutes les organisations de marché comportent des réglementations garantissant, lorsque les prix intérieurs augmentent, une diminution automatique du prélèvement qui empêcherait ces augmentations de prix en accroissant les importations".

Relations de la CEE avec les pays tiers

"Les délégués du 7ème congrès fédéral ordinaire du DGB constatent avec satisfaction qu'après la solution de la crise grave des Communautés européennes, la possibilité existe maintenant de réviser à nouveau les rapports de la CEE avec les pays tiers.

Les délégués invitent le gouvernement fédéral à insister au Conseil de ministres de la CEE afin que

- la Communauté économique européenne puisse fournir dès que possible une contribution digne d'elle aux négociations Kennedy en vue d'une élimination des entraves aux échanges internationaux. Dans le respect du traité de la CEE, cette contribution doit s'étendre à toutes les branches de l'activité économique, y compris l'agriculture;
- la Communauté économique européenne mène à une conclusion satisfaisante pour les deux parties les négociations d'association avec l'Autriche;

- les traités d'association déjà existants soient utilisés plus qu'auparavant afin qu'en particulier l'aide des Communautés européennes aux pays en voie de développement qui lui sont associés soit renforcée et devienne plus efficace.

Ils invitent toutes les instances responsables à tirer parti par des entretiens et des négociations de toutes les possibilités qui permettraient un élargissement de la CEE, afin qu'une scission économique de la partie libre de l'Europe puisse être évitée. L'entrée d'autres pays, en particulier de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des États scandinaves, doit être réalisable sur la base des traités de Rome et de Paris.

Les demandes d'admission des gouvernements qui ne reconnaissent pas les droits organiques démocratiques et les syndicats libres, indépendants sont rejetées".

Le bureau confédéral

Pour la prochaine période statutaire, les délégués ont réélu les membres du bureau confédéral sortant : il sera composé comme suit :

Ludwig Rosenberg	Président
Bernhard Tacke	Vice-président
Hermann Beermann	Vice-président
Mme Maria Weber	Membre du bureau
Wilhelm Haferkamp	Membre du bureau
Kurt Stühler	Membre du bureau
Günter Stephan	Membre du bureau
Werner Hansen	Membre du bureau
Waldemar Reuter	Membre du bureau

Ont été réélus également les autres membres du bureau confédéral, présidents des 16 fédérations affiliées au DGB.

4ème CONGRES NATIONAL DE L'UILCID (ITALIE)

Florence, 28, 29 et 30 avril 1966

L'union italienne des travailleurs de la chimie et des industries diverses, affiliée à la UIL, a tenu, à Florence, son 4ème congrès national, du 28 au 30 avril 1966, en présence de plus de 200 délégués des syndicats de base et plusieurs dirigeants syndicaux nationaux et étrangers, parmi lesquels MM. I. Viglianesi, secrétaire général de l'UIL, W. Gefeller, président de l'Internationale des travailleurs de la chimie (CISL) et A. Augard, vice-président de l'Internationale des mineurs (CISL).

M. L. Ravacca, secrétaire général de l'UILCID, a présenté le rapport d'activité de cette organisation. Dans son exposé, il a longuement développé l'activité de sa fédération dans le cadre de la CEE en soulignant à maintes reprises que les problèmes des travailleurs italiens ont aujourd'hui des dimensions, et en particulier pour ce qui concerne les travailleurs du secteur chimie, qui dépassent presque toujours les frontières nationales. M. Ravacca a également indiqué qu'à l'avenir toutes les actions syndicales de son organisation seraient conduites en étroite collaboration avec les autres syndicats européens.

Dans son intervention, M. W. Gefeller, président de l'Internationale des travailleurs de la chimie (CISL), a également mis l'accent sur les mêmes questions et a assuré les congressistes de la solidarité entière et complète des travailleurs groupés dans son Internationale.

M. Augard, vice-président de l'Internationale des mineurs CISL, a salué le congrès au nom de cette organisation.

A l'issue des débats, le congrès a adopté une résolution dont nous reproduisons le passage relatif aux questions européennes :

"La condition ouvrière, le rythme du développement de production et économique, les dimensions des marchés et la fonction que le syndicat démocratique joue dans la société contemporaine, ont fait l'objet du débat du congrès. Ces problèmes n'ont plus, à l'époque où nous vivons, une délimitation nationale, mais renferment dans leur compétence une plus vaste réalité nationale, surtout européenne et communautaire.

En prenant conscience de cette plus vaste dimension dans laquelle le syndicat travaille et agit, le 4ème congrès national de l'UILCID a renforcé l'engagement des travailleurs démocratiques à la construction d'une Europe fédérée, dans laquelle le jeu des nationalismes et le réseau des intérêts des monopoles seront balayés par une supranationalité fondée sur des institutions libres et démocratiques et avant tout sur le Parlement européen et basée sur le consentement des populations librement exprimé par des élections générales au suffrage direct.

"C'est vers une Europe articulée selon les schémas de la démocratie politique et économique que les travailleurs de l'UILCID marcheront unis dans les rangs de la grande Internationale des syndicats démocratiques, et décidés à imposer le rôle et le prestige du syndicat et des forces ouvrières et paysannes dans la dialectique de la Communauté. Les concentrations particulières de production au niveau international rendent dès maintenant, actuel, le problème de la coordination et des luttes unitaires des travailleurs chimistes de toute l'Europe. La création d'organismes communautaires des travailleurs plus étroits et plus efficaces est donc, pour ce qui concerne les secteurs de la chimie, plus actuel et urgent qu'ailleurs. Le congrès la recommande aux futurs organes dirigeants de l'UILCID parce qu'elle en fait l'objet d'une proposition concrète dans les instances internationales compétentes.

"La poussée vers la communauté économique et politique des peuples européens acquiert une valeur plus actuelle et une signification plus profonde du fait de la transformation contemporaine des différentes sociétés nationales qui concourent à la création de l'aide communautaire".

A l'issue des travaux, les congressistes ont élu les organes dirigeants suivants :

Secrétariat national :

Lino Ravecca, secrétaire général
Michele Fiorillo, secrétaire national
Leo Biggi, secrétaire national

Comité national secteur chimie-pharmacie :
Michele Fiorillo, secrétaire responsable

Comité national fibres textiles artificielles :
Ernesto Cornelli, secrétaire responsable

Comité national secteur mines et carrières :
Luciano Bacci, secrétaire responsable

Comité national secteur industries diverses :
Domenico Tardioli, secrétaire responsable

Comité national verre et céramique :
Pierfranco Collina, secrétaire responsable

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS
ET INDUSTRIELS

POLITIQUE COMMUNE DES TRANSPORTS

Prise de position des syndicats libres (ITF-CISL)

Utrecht, 24 mai 1966

Le Comité syndical des transports de la Communauté (ITF), représentant les syndicats libres des transports des Six, a tenu une réunion à Utrecht (Pays-Bas) le 24 mai dernier, pour fixer les lignes directrices de son activité communautaire pour les mois à venir et pour réaffirmer qu'il considère "l'unification progressive des systèmes de transport comme une condition essentielle d'un développement sain et équilibré de l'intégration européenne".

Le comité a souligné que seul un nouvel accord politique au niveau du Conseil de ministres de la CEE permettra à la politique européenne des transports - et notamment aux décisions projetées en matière de politique des prix et de l'harmonisation des conditions de concurrence - de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve en ce moment.

Dans une prise de position adressée aux instances responsables de la CEE, les syndicats CISL des transports ont exprimé "la crainte que la mise en vigueur des propositions de la Commission (d'octobre 1965) en matière de tarification à fourchettes, n'entraîne une détérioration accrue de la position concurrentielle des entreprises de transport et ne compromette, par conséquent, le niveau de vie et d'emploi des travailleurs salariés de ce secteur".

A ce propos, le comité a demandé la réalisation de certaines conditions préalables, à savoir : des tarifs plus concurrentiels; une surveillance des tarifs et des conditions de transport; un contrôle effectif de la capacité des transports.

En ce qui concerne les problèmes d'harmonisation sociale dans les transports, les syndicats CISL ont réaffirmé d'être disposés "à assister les instances compétentes de la CEE pour la mise sur pied des réglementations

en la matière. Les comités paritaires pour les trois modes de transports - à établir auprès de la Commission - constituent le cadre approprié pour une telle collaboration".

Une note des syndicats chrétiens (CET-CISC)

Bruxelles, 2 et 3 juin 1966

Le Comité européen des transports (CISC) s'est réuni à Bruxelles, les 2 et 3 juin dernier.

Dans une note, publiée à l'issue de la réunion, le CET "tout en se félicitant de la reprise des travaux du Conseil début 1966 en vue de la poursuite de l'intégration européenne, regrette que depuis de nombreux mois plus aucun progrès n'a été réalisé en vue de la mise en oeuvre de la politique commune des transports. Cette situation risque notamment de mettre en cause le respect du calendrier des mesures prévues dans la décision du Conseil de mars 1965 concernant l'harmonisation des conditions de concurrence, en particulier en ce qui concerne les dispositions sociales". A ce sujet, le CET insiste afin que la Commission de la CEE soumette dans le plus bref délai au Conseil de ministres le projet de règlement concernant les conditions de travail dans les transports routiers.

A propos des principes de l'intégration européenne, de la politique commune des transports et de la politique sociale dans ce même secteur, le CET tient à rappeler et à confirmer :

1. la résolution concernant l'intégration européenne et la politique commune des transports, adoptée lors du congrès de sa fédération mondiale qui s'est tenu du 20 au 27 mai 1964 à Ostende;
2. sa note du 10 novembre 1964, relative aux fondements et aux principaux aspects sociaux de la politique commune des transports;
3. sa position définie par son comité à Munich, le 17 septembre 1965, à l'égard des décisions d'ensemble en matière de politique commune des transports, prises par le Conseil de ministres au cours des sessions du 9 mars et du 22 juin 1965 (1).

(1) Voir "Informations" n^{os} 5/1964, 1, 4, 8 de 1965.

Dans sa seconde partie, la note du CET précise ses vues sur certains points de la nouvelle proposition de règlement du Conseil relative à l'instauration d'un système des tarifs à fourchettes applicable aux transports de marchandises par chemin de fer, par route et par voie navigable, présentée le 27 octobre 1965 par la Commission.

UNE RESOLUTION DES SYNDICATS CISL
DE LA CHIMIE DES SIX
SUR LA SITUATION GENERALE EN EUROPE

Florence, 29 avril 1966

La commission de coordination CEE de la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie et des industries diverses, groupant les syndicats libres des travailleurs de l'industrie chimique, de l'industrie du pétrole, du caoutchouc, du papier, du verre et de l'industrie céramique, et qui représente environ un million de membres, après avoir examiné, le 29 avril 1966, à Florence, la situation politique, sociale et syndicale au sein de la Communauté économique européenne (CEE) a adopté la résolution suivante :

"La commission de coordination

- se félicite de la reprise normale des travaux du Conseil de ministres des Six, à Bruxelles, à la suite des accords intervenus les 28 et 29 janvier 1966 à Luxembourg;
- espère que l'application de ces accords ne sera pas une nouvelle source de conflits et que les représentants des gouvernements et de la Commission de la CEE sauront concilier les intérêts vitaux des pays membres dans l'esprit et selon la lettre du traité de Rome, et que ce principe évident ne sera pas utilisé pour compromettre les dispositions du Traité relatives aux décisions prises à la majorité au sein du Conseil de ministres;
- confirme sa détermination de voir la situation évoluer vers la création d'une Europe unie à l'échelon supranational et sur une base démocratique;
- s'élève contre tout affaiblissement des institutions supranationales existantes, et notamment de la Commission de la CEE;

- demande que le Parlement européen soit doté de compétences parlementaires pleines et entières et d'authentiques droits de contrôle;
 - demande une représentation efficace des syndicats ouvriers au sein de la Commission de la CEE;
 - constate avec appréhension que la situation politique actuelle au sein de la CEE empêche toute politique destinée à promouvoir le progrès social à l'échelon supranational;
 - s'oppose de la manière la plus formelle à toutes les tentatives faites pour empêcher la coopération entre la Commission de la CEE et les partenaires sociaux (employeurs, travailleurs) en matière d'harmonisation sociale et proteste contre l'attitude hostile au progrès social de certains gouvernements;
 - affirme sa pleine et entière solidarité avec les revendications des travailleurs pour améliorer leurs salaires, réduire leur temps de travail, sans perte de rémunérations, imposer les droits syndicaux et pour la démocratisation de l'économie;
 - demande instamment la pleine égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins dans l'esprit de l'article 119 du traité de Rome;
 - salue les camarades en lutte dans les différents pays du Marché commun pour améliorer leurs conditions de travail et de vie;
 - déclare que la réalisation progressive du marché commun de l'Europe et l'achèvement de la construction européenne impliquent un contre-poids réel et efficace de forces syndicales face aux influences dominantes des gouvernements et des patrons;
- se déclare disposée à prêter son concours à l'établissement en Europe d'un ordre économique d'inspiration démocratique, progressiste et sociale qui assure aux travailleurs une part équitable des richesses produites;
- en conclusion, la commission de coordination affirme sa volonté de mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour que l'Europe devienne la patrie commune de tous les Européens, patrie du bien-être et de la liberté".

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

POLITIQUE GENERALE

"COMMENT VIVENT-ILS ?" - L'Action - Charleroi, n° 18 du 14.5.1966, pages 1 et 2.

L'Office statistique des Communautés européennes - écrit "l'Action" - vient de publier un monument statistique : une analyse détaillée des comptes nationaux des différents pays.

"Les spécialistes - estime encore "l'Action" - pourront puiser à l'infini dans ces chiffres. Ces données doivent être interprétées avec prudence, d'abord parce que certains chiffres manquent (sur l'Italie et le Luxembourg en particulier), ensuite parce qu'il faudrait définir longuement les réalités recouvertes par les différentes rubriques, parce que les comparaisons internationales sont toujours aléatoires, parce que la comptabilité nationale, malgré ses progrès, garde d'importantes marges d'erreurs.

"Pourtant, à travers ces chiffres, si imparfaits soient-ils, on verra se dessiner une physionomie assez précise de nos peuples, de la puissance allemande, des efforts italiens pour sortir de la pauvreté, de l'équilibre français peut-être pas tout à fait assez dynamique, du rôle différent que jouent les Etats, l'épargne, les différentes industries".

"LA FRANCE - L'EUROPE - LA PAIX MONDIALE" - par G. Esperet - "Syndicalisme" (CFDT-France), n° 1082 du 23.4.1966, page 1.

"La solution la plus équilibrée - écrit G. Esperet, vice-président de la CFDT - serait certainement dans une Europe indépendante, partenaire des USA, de l'URSS et de la Chine et pouvant jouer un rôle considérable entre ces trois puissances. Cela dépasse le neutralisme et peut s'appeler une œuvre de paix, car c'est une position permettant de rapprocher les points de vue et d'aider à résoudre les conflits sans solution de violence... Ce rôle, la France peut le jouer avec l'Europe, dans l'Europe. Seule, elle devrait se contenter de lancer des idées, de faire naître des espoirs mais son intransigeance et sa fierté orgueilleuse ne serviraient en définitive qu'à faire reculer les réalisations.

"Mais, pour que cette solution puisse être retenue et appliquée, il faut une Europe idéologiquement forte et pacifique, travaillant avec générosité mais sans naïveté à la construction de la paix, sachant la défendre et en même temps capable de s'opposer efficacement à la violence".

"Mais - poursuit G. Esperet - l'Europe traîne des restes d'une idéologie dépassée. Proposer aux jeunes comme idéal un libéralisme désuet, une conception de l'entreprise, un sens de l'autorité patronale de la fin du XIXème siècle, c'est dans l'état de la technique actuelle une aberration connue, de se servir des grands principes de liberté pour refuser toute organisation économique, toute programmation, toute planification. Ne parlons pas des appels enflammés à la supra-souveraineté, chaque fois qu'elle ne gêne pas et le retour immédiat à la conception nationale quand les intérêts le demandent".

"Idéologie à la dérive, insuffisante pour porter et entraîner le service des hommes. Il faut donc d'abord que les syndicalistes dans le dialogue, la recherche, les oppositions, avec des hommes non attachés aux économiquement puissants, la construisent".

"A L'OUEST DU NOUVEAU" - par Henri Clavolles - "FO Magazine" (France) n° 7 de mai 1966, page 12.

Dans un article rapportant des événements européens importants qui ont marqué ces dernières semaines, après s'être félicité de l'accord intervenu à Bruxelles à propos de la politique agricole commune, Henri Clavolles précise le point de vue de FO suite aux revendications de la CGT et de la CGIL à propos de leur place dans les institutions européennes.

"NECESSITE D'UNE ECOLE SYNDICALE EUROPEENNE" - par A. Clot - "Le Réveil des mineurs" (FO mineurs, France), n° 120 de mai 1966, page 6.

Après avoir souligné l'intérêt des stages faits par les militants syndicalistes auprès de la CEEA à Luxembourg, A. Clot, écrit notamment :

"Pourquoi pendant six ou huit mois ou même davantage, une école syndicale européenne n'aurait-elle pas pour tâche de former des militants à l'échelle de l'Europe ? Ils seraient armés pour les tâches futures. Ce serait les meilleurs défenseurs de ce que voulurent beaucoup d'hommes d'Etat de l'après-guerre : mettre en place des dispositions telles pour éviter désormais les erreurs du passé".

"L'avenir, un avenir proche, confirmerait certainement de façon éclatante que les moyens nécessaires à cette création n'auraient pas été mieux utilisés. Il faut que nos organisations syndicales insistent au sujet de cette création. Les syndicalistes ne doivent pas être les parents pauvres dans notre Communauté.

"Nous ne voulons ni d'une Europe des affaires, ni d'une Europe des intérêts. Cette école syndicale européenne s'avère indispensable pour que l'Europe se construise pour nous et surtout pour ceux qui viennent, et ce, dans le sens que nous la désirons".

"AFSCHEID IN MENTON" (Adieu à Menton) - par Drs. P. J. Vos, "De Vakbeweging" (NVV, Pays-Bas), n° 9 du 26.4.1966, pages 146 et 147.

Dans cet article, l'auteur se réfère au "rapport politique" de la Haute Autorité, publié au début de 1965 et en même temps au colloque syndical européen organisé par la Haute Autorité à Menton, les 9, 10 et 11 février 1966 (voir "Informations syndicales et ouvrières", n° 2/66).

Ayant parlé de la fusion et de la commission unique future, l'auteur examine la politique sociale de la Haute Autorité et fait une comparaison avec les possibilités d'action des deux autres Communautés européennes dans ce domaine :

"Bien sûr, les représentants des travailleurs ont à maintes reprises critiqué sans ménagement la politique sociale de la Haute Autorité. Mais, parallèlement, ils ont le plus souvent apprécié le fait que la Haute Autorité a su tirer le meilleur parti des faibles possibilités que lui offre le traité CECA d'exercer une action dans le domaine social et qu'elle a accepté de multiplier les consultations à ce sujet avec lesdits représentants".

"Nos camarades des charbonnages seront plus particulièrement d'accord pour estimer avec nous que le traité CECA présente des insuffisances à bien des égards. Celles-ci sont dues à des facteurs politiques et à la circonstance que les changements radicaux qui allaient intervenir sur le marché du charbon et de l'acier n'étaient guère prévisibles à l'époque de la rédaction du Traité. Mais il est indéniable que la Haute Autorité se devait d'acquiescer un satisfecit pour la coopération et le dialogue avec les organisations des travailleurs, parce que le traité CECA lui impose cette coopération et ce dialogue. Ce Traité lui procure également les moyens, surtout financiers, qui lui permettent d'obtenir certains résultats dans ce domaine.

Nous évoquons ce dernier point à la décharge des deux autres exécutifs, les Commissions de la CEE et d'Euratom. Si celles-ci abordent avec les travailleurs des discussions sur de nombreux problèmes, les moyens techniques et financiers permettant de poursuivre le dialogue viennent le plus souvent à manquer au moment où il s'agit d'aboutir à des résultats concrets".

"OVER INTEGRATIE GESPROKEN !" (L'intégration) - "De Werkmeester" (NKV, Nederland), n° 4 avril 1966, page 15.

La première partie des "Informations syndicales et ouvrières", n° 2/1966 a été consacrée au colloque syndical européen organisé par la Haute Autorité de la CECA à Menton, les 9, 10 et 11 février 1966.

"De Werkmeester" revient encore sur cette manifestation et tire la conclusion suivante :

"Nous avons l'impression que la Haute Autorité, en organisant cette conférence, ne s'est pas tellement préoccupée du passé, mais qu'elle a voulu s'assurer l'appui d'un mouvement syndical bien informé des événements récents, en vue de la lutte qui s'engagera pour le maintien, lors de la fusion, des avantages de la CECA. Cette initiative est certes louable; mais il nous semble qu'il serait opportun que les autres exécutifs, et en particulier la Commission de la CEE, organisent, eux aussi, une telle conférence sociale en vue de la fusion. Dans ce cas, on aurait (malheureusement) à analyser moins de résultats concernant le domaine social, et on pourrait donc se concentrer entièrement sur l'avenir".

POLITIQUE ECONOMIQUE

"EUROPA BLEIBT NICHT STEHEN" - "GEMEINSAME WIRTSCHAFTSPOLITIK BEGINNT" - "INTERVIEW MIT DEM VIZEPRÄSIDENTEN DER EWG, ROBERT MARJOLIN" - "Der Gewerkschafter" ("l'Europe ne reste pas sur place" - "La politique économique commune commence" - "Interview de M. Robert Marjolin, vice-président de la CEE") - "Der Gewerkschafter" (DGB), n° 5, 1966, pages 184-186.

Divisée en trois sections qui exposent les questions d'actualité de la CEE, l'interview porte notamment sur les problèmes posés par l'intégration politique de l'Europe, les négociations Kennedy, la politique économique à moyen terme ainsi que les efforts de la Commission de la CEE pour freiner les tendances inflationnistes.

En ce qui concerne l'attitude des syndicats européens vis-à-vis du processus d'intégration européenne, le vice-président M. Marjolin a dit ce qui suit :

"Je crois qu'il est important que le mouvement syndical dans le cadre de la CEE s'unifie, qu'il fusionne. Plus il réussira dans ces efforts, et plus son influence grandira. Je souhaite naturellement que cette influence puisse être empreinte également de bon sens et d'aptitude aux dimensions de la future CEE. Je connais les difficultés. Mais il faudrait au moins viser à ce que les syndicats non communistes coopèrent le plus étroitement possible et se présentent dans la plus grande unité possible. Ce serait un facteur très important pour l'intégration économique de l'Europe".

M. Marjolin a décrit l'étroite corrélation de la politique économique et de la politique sociale dans les termes suivants : "Je voudrais avant tout insister pour que dans les conversations à venir on renonce à distinguer entre politique sociale et politique économique. Si la Commission parvient à assurer une expansion économique rapide dans une stabilité relative des prix, ce sera à proprement parler la contribution la plus importante, la plus précieuse au bien-être social de la population active. Car si nous menons cette tâche à bien, il devrait être également possible de répartir équitablement le résultat économique".

"OM DE ENERGIE" (Energie) - "De Mijnwerker" (NKV, Nederland), n° 9 du 28 avril 1966, page 3.

Il y a quelques mois, la Haute Autorité de la CECA a publié un mémorandum concernant la production charbonnière dans les pays de la CECA. A leur tour, les producteurs européens de l'Ouest, cette fois en coopération avec le National Coal Board britannique, ont publié leur troisième rapport sur l'approvisionnement énergétique en Europe occidentale.

Mais reproduisons ci-dessous les commentaires de "De Mijnwerker" sur ces deux documents :

"Le comité consultatif de la Haute Autorité de la CECA se réunira le 28 avril prochain à Luxembourg pour discuter du "mémorandum" déjà mentionné et dégager si possible des conseils pour la Haute Autorité. Il ne fait aucun doute que le rapport considéré sera également abordé au cours de ce débat. En attendant ce débat, nous tenons à signaler d'ores et déjà que le rapport des producteurs de charbon de l'Europe occidentale précise qu'à long terme on ne pourra pas se passer du charbon malgré le pétrole, le gaz naturel, l'énergie nucléaire, etc. (ce que même les non-producteurs de charbon sont enclins à croire), mais aussi que ce rapport oublie de suggérer des

mesures aptes à garantir, sur le plan pratique de même que financièrement et économiquement, une production déterminée de charbon dans les pays de la CECA. Au plan national, on préconise des mesures d'aide plus étendues. Jusqu'où devront aller ces mesures ? En outre, les gouvernements nationaux et la CECA pourront-ils supporter ces mesures d'aide sans que l'économie nationale soit menacée ?

La raison profonde de la crise charbonnière de l'Europe occidentale n'est pas à rechercher dans la concurrence du charbon importé mais dans les mauvaises conditions géologiques des différents bassins miniers. Le charbon sera encore nécessaire pendant de nombreuses années pour l'approvisionnement en énergie, mais uniquement le charbon pouvant être extrait dans des conditions favorables et, par conséquent, compétitives.

Il va de soi que les mesures financières et économiques sur le plan national ne suffiront pas pour garantir l'écoulement, si l'on ne procède pas à un assainissement, une concentration et une intégration raisonnable des mines rentables. Nous approuvons le rapport lorsqu'il précise qu'une marge importante doit être prise en considération en ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement en énergie.

Nous nous demandons, toutefois, ce que les producteurs charbonniers de l'Europe occidentale entendent par mesures d'aide accrue pour promouvoir les ventes, quand on sait que la République fédérale a payé récemment, pour quatre postes chômés obligatoires, 52 millions de DM et a versé par ailleurs 434 millions de DM pour le stockage, la garantie et le transport de 4 millions de tonnes de charbon. Où s'arrête une telle protection nationale ?

"SITUATION CONJONCTURELLE DE LA COMMUNAUTE : QUESTION A LA COMMISSION"
par Théo Rasschaert - Bulletin édité par le secrétariat syndical européen
CISL, n° 2, avril 1966, pages 8, 9, 10 et 11.

Après avoir commenté et rappelé le vote émis par le Comité économique et social sur la situation conjoncturelle de la Communauté, basé sur le 4ème rapport 1965 sur la situation économique de la Communauté, M. Rasschaert aborde l'examen de la publication du 1er rapport trimestriel 1966 sur la situation économique de la Communauté. Il précise que le document du Comité économique et social contient une réponse à l'analyse que la Commission consacre aux causes de la hausse des prix.

Selon M. Rasschaert, dans le premier rapport trimestriel 1966 sur la situation économique de la Communauté, la Commission met hors cause l'évolution des bénéfices et de l'autofinancement.

"Dans ces conditions, ajoute M. Rasschaert, nous ne voyons aucune raison de modifier notre position; nos organisations syndicales n'acceptent pas que, par la recherche de la "stabilisation des coûts salariaux par unité produite", le poids de la politique conjoncturelle pèse uniquement sur les salaires. En effet - écrit encore M. Rasschaert - l'analyse du Comité économique et social, qui est aussi la nôtre, fait ressortir que la hausse des salaires n'est certainement pas le seul facteur qui explique l'augmentation des prix. La hausse des prix est un problème qui nous préoccupe tous. Au stade actuel, la solution n'en est pas plus avancée par l'insistance sur une politique des revenus qui, même si on la qualifie de véritable, n'est pas mieux définie qu'avant, mais dépendra beaucoup plus des réponses aux questions que vient de poser à l'unanimité le Comité économique et social.

POLITIQUE AGRICOLE

"LA POLITIQUE AGRICOLE EUROPEENNE" - Bulletin CSC-Belgique, n° 6 du 15.5.1966, pages 1 à 14.

Ce numéro du bulletin de la CSC est entièrement consacré aux problèmes de la politique agricole européenne.

En conclusion de cette étude, la CSC énonce une série de considérations d'ordre syndical.

"Dès le début - écrit le bulletin de la CSC - les syndicats de notre pays, et en particulier la CSC, se sont prononcés pour la réalisation de cette large expansion européenne que constitue la Communauté économique européenne.

Ils l'ont fait parce qu'ils estiment que cette communauté se situait dans la ligne de l'expansion économique moderne et de l'évolution sociale d'autant plus que les objectifs prônés par le traité de Rome rencontrent les aspirations des travailleurs : amélioration constante du niveau de vie, plus grande stabilité économique". "Mais - ajoute le bulletin de la CSC - les syndicats ont également préconisé que ces réalisations se fassent dans un esprit de démocratie économique, de justice distributive, de responsabilité bien comprise vis-à-vis des autres pays du monde. Voilà pourquoi nous estimons qu'une politique agricole européenne se justifiait, étant donné les problèmes économiques, techniques, structurels et sociaux propres à l'agriculture, non seulement en Europe, mais dans le monde entier".

"On ne peut se dissimuler que cette politique exige des moyens financiers énormes, étant donné qu'il faut adapter les structures fondamentales de l'économie agricole aux possibilités offertes par la technique moderne".

"Le mouvement syndical chrétien est d'accord pour que les efforts financiers nécessaires à cette fin soient consentis dans le cadre du financement commun de l'agriculture, à condition qu'il soit dûment informé par les instances gouvernementales belges compétentes qui mènent les négociations au niveau de la CEE au sujet des problèmes relatifs à la fixation des prix agricoles européens".

"Il convient de souligner, à cet égard, les conséquences de prix éventuellement trop élevés. Ils présentent un double inconvénient : ils augmentent le coût de la vie et, de plus, ils peuvent provoquer dans certaines circonstances un tel accroissement de la production de certains produits agricoles dans le cadre de la CEE, que les excédents se formeront et que l'élimination progressive d'exploitations agricoles économiquement non rentables se trouvera retardée. De ce fait, l'efficacité des adaptations structurelles financées par le fonds d'orientation sera menacée. L'écoulement de ces excédents pourrait, à son tour, alourdir le budget du fonds d'orientation et de garantie, et ce, à charge de toute la population européenne".

"Voilà pourquoi il faut réaliser à tout prix et au plus tôt les réformes structurelles requises tendant à accroître la productivité dans le secteur agricole, par la mise en place de programmes communs, dans le but d'améliorer les conditions de production et d'écoulement dans l'agriculture.

Il convient de souligner, en outre, que jusqu'à présent, les problèmes sociaux des travailleurs agricoles européens n'ont pas retenu suffisamment l'attention; nous n'en voulons pour preuve que le retard constaté dans l'application des avis du comité paritaire consultatif des travailleurs agricoles".

"Dans le cadre des négociations du Kennedy-round, on ne peut sous-estimer non plus l'importance du niveau des prix agricoles européens, en vue de promouvoir et d'étendre le commerce international avec les pays en voie de développement, qui, grâce à l'exportation de leurs produits agricoles, doivent être mis en état de développer leur économie et qui peuvent constituer un débouché important pour la production industrielle européenne, qui occupe plusieurs millions de travailleurs".

"LES PRIX AGRICOLES DANS LA CEE - CONSEQUENCES IMPREVISIBLES" - par M. Lahnstein - Bulletin édité par le secrétariat syndical européen CISL, n° 3, avril 1966, pages 6, 7 et 8.

M. Lahnstein précise dans cet article que sur l'insistance pressante des délégués syndicaux, le Comité économique et social a formulé certains critères qui doivent être à la base d'une appréciation ultérieure des prix de production agricole. En outre, la Commission a été invitée à établir prochainement un aperçu annuel sur le développement de la situation dans l'agriculture de la CEE et de soumettre celui-ci, pour avis, au Comité économique et social".

"Ceci permettra à l'avenir - ajoute M. Lahnstein - du moins, les syndicats l'espèrent, d'examiner les propositions de la Commission en matière de prix agricoles, sur base de critères objectifs, d'une manière plus satisfaisante que ce ne peut être le cas maintenant".

"DER DSCHUNGEL LICHTET SICH" (La jungle s'éclaircit) - par M. Lahnstein, "Die Quelle" (DGB) (Allemagne), n° 5, page 20".

"Parallèlement aux objectifs généraux du traité de la CEE - écrit l'auteur - la politique agricole doit viser les objectifs définis aux articles 39 et 110 du Traité : assurer un niveau de vie équitable à la population agricole notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture; assurer des prix raisonnables dans les livraisons au consommateur; veiller à la nécessité de contribuer conformément à l'intérêt commun au développement harmonieux du commerce mondial.

Ces objectifs - poursuit M. Lahnstein - ne pourront pratiquement jamais être atteints simultanément". A ce propos, il pense qu'il s'agit pour la CEE, "de réaliser en priorité l'un de ces objectifs et de veiller à ce que les deux autres ne soient pas perdus de vue. Sous ce rapport, l'amélioration des revenus de la population agricole a reçu la priorité".

Selon l'auteur, cette priorité résulte de la pression politique de la paysannerie fortement organisée dans les pays de la Communauté et de l'effort en vue de lier irrévocablement la politique française à celle de la CEE par une politique agricole qui lui soit favorable.

L'auteur estime en outre que "l'on n'a pas vu le moyen d'atteindre cette amélioration des revenus, en premier lieu dans une politique des structures mais dans une politique des prix".

En ce qui concerne la future formation des prix des produits agricoles, Lahnstein arrive à la conclusion suivante : "Il y a lieu de constater à ce sujet que pour certains produits très importants, le producteur allemand doit alors baisser ses prix. Cela n'est pas valable seulement pour le blé qui accusera une baisse de prix de 12 % environ. Pour le lait, par exemple, il n'y aura pas de modification des prix pour le producteur. Mais étant donné qu'entre-temps les coûts de production semblent devoir augmenter légèrement, il y aura ici aussi une baisse des recettes. Le prix de la viande bovine baissera légèrement, ainsi que le prix de la betterave à sucre. D'autres prix monteront, par exemple les prix du beurre et du fromage (toutes-fois dans ce cas des mesures spéciales de soutien des prix sont prévues) ainsi que ceux du colza".

L'auteur souligne finalement le fait que le prix à la production ne constitue jamais qu'une partie du prix à la consommation et il doute fort que l'industrie de transformation et tout particulièrement le commerce, respectent la discipline nécessaire dans la formation des prix. Lahnstein, redoute en effet : "Un autre élargissement des écarts par des augmentations de prix à la consommation ou la non-répercussion de baisse des coûts".

"L'EUROPA VERDE" (l'Europe verte) - par F.B. "Conquista del Lavoro", (CISL-Italie), n^{os} 22-23 des 29.5 - 11.6.1966, pages 5-7.

L'organe de la CISL italienne publie un premier article d'une enquête consacrée aux problèmes de la politique agricole commune. L'auteur examine en particulier l'accord réalisé à la réunion du Conseil de ministres du 11 mai dernier.

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

CEE

"NEUVIEME RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE" (1er avril 1965 - 31 mars 1966), quatre langues - avril 1966.

"LA LIBRE CIRCULATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET LES MARCHES DU TRAVAIL DANS LA CEE" - février 1966 - rapport et annexes statistiques. Rapport établi en application des dispositions des articles 29 et 36 du règlement n° 38/64 relatif à la libre circulation des travailleurs. Service des publications des Communautés européennes, n° 8162 (publié en quatre langues).

Ce rapport traduit pour la première fois, dans les faits, la mise en oeuvre de la décision prise le 30 juin 1965, à Rome, à l'initiative des services de la Commission, par le comité technique de la libre circulation, et ayant pour objet la rationalisation des travaux prévus aux articles 29 et 36 du règlement n° 38/64.

"LA REPARATION DES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES D'UNE VIOLATION DES ARTICLES 85 ET 86 DU TRAITE INSTITUANT LA CEE" - "Etudes" série concurrence, n° 1, Bruxelles 1966. Service des publications des Communautés européennes n° 8153 (publié en quatre langues). Prix de vente : FF 7; FB 70; DM 5,60; Lit. 870; Fl. 5,10; £ 0.10.0; \$ 1.40.

"RAPPORT SUR LES RESULTATS DE L'ENQUETE DE CONJONCTURE AUPRES DES CHEFS D'ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE" - n° 1/66 (publié par la direction générale affaires économiques et financières). Service des publications des Communautés européennes, n° 8068 (publié en quatre langues).

"LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE - n°1/1966" - direction générale affaires économiques et financières. Service des publications des Communautés européennes, n° 2001 (publié en quatre langues).

"HUITIEME RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE MONETAIRE", Bruxelles 15.4.1966. Service des publications des Communautés européennes, n° 1024 (publié en quatre langues).

Ce rapport a pour objet de présenter un aperçu de l'activité du Comité monétaire de la Communauté économique européenne pendant l'année 1965.

CECA

"QUATORZIEME RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE - (1.2.1965 au 31.6.1966)" - Luxembourg, mars 1966 - publié en quatre langues. Service des publications des Communautés européennes, n° 3818. Prix de vente : FF 15; FB 150; DM 12; Lit. 1.870; Fl. 11.

"FABRICATIONS NOUVELLES" - par Alain Savary - Collection d'économie et politique régionales. Service des publications des Communautés européennes, n° 3709.

Pour mener à bien cette recherche, la Haute Autorité a demandé à quatre instituts spécialisés d'établir une liste des sous-secteurs industriels appartenant de préférence aux secteurs de la transformation de l'acier et du charbon, et dont les perspectives de développement justifiaient des études de marchés ayant trait à des fabrications nouvelles susceptibles d'être implantées dans des régions de reconversion.

Dans le volume en question, on analyse d'abord les méthodes suivies par chacun des instituts pour établir leur propre liste de secteurs ou sous-secteurs industriels. On indique ensuite les critères qui ont guidé les instituts dans la détermination d'une liste unique de sous-secteurs industriels présentant de bonnes perspectives d'expansion pour les prochaines années.

On fournit en annexe le résumé des monographies établies d'une manière plus développées pour certains de ces sous-secteurs et qui ont été communiquées aux gouvernements des six pays pour d'éventuelles initiatives.

On examine, enfin, les meilleurs systèmes à suivre pour utiliser dans chaque pays de la Communauté les résultats de cette recherche.

EURATOM

"NEUVIEME RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE" (mars 1965 avril 1966) - quatre langues - avril 1966.

"DOCUMENTATION JOINTE AU NEUVIEME RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE" (mars 1965 - avril 1966) - quatre langues, avril 1966.

DIVERS

"STATISTIQUE DE BASE DE L'ENERGIE" - OCDE - Paris.

L'édition 1966 des statistiques de base de l'énergie publiée par l'OCDE se présente sous une forme assez différente de celle qui a été adoptée les années précédentes.

Le nouveau volume renferme, pour chacune des années de la période 1950-1964, les éléments statistiques relatifs à 22 sources d'énergie, éléments présentés dans un cadre couvrant l'ensemble de l'économie énergétique.

Les idées sont fournies pour la zone OCDE prise dans son ensemble ainsi que pour ses principaux constituants : Amérique du Nord, Europe OCDE et Japon.

Un deuxième volume (à paraître) présentera, pour chaque pays européen de l'OCDE, l'ensemble des données pour la période 1950-1964.

"IMMIGRE, MON AMI", édité par le comité des relations internationales des mouvements de jeunesse et d'éducation française, 66, Chaussée d'Antin, Paris 9ème.

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FACON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES.

NDLR

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1966/5